

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames, DE BOUVER, DUCCA et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG et NICOLAS

Absent excusé : Madame BARTHELEMY

Procuration : Madame BARTHELEMY à Madame DUCCA

Convocation et affichage : 31/10/2022

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

OBJET : ELAGAGE DES ARBRES A LA CABINE DU PASSAVOUR - DEVIS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'élaguer les arbres fruitiers au Passavour.

Monsieur le Maire présente le devis de Mme DIXON Anne-Julie, entreprise « Au fil des Huiles », qui propose un forfait de 10.00 € HT par arbre, soit pour 20 arbres, 200.00 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire élaguer les 20 arbres fruitiers à la cabine du Passavour.
- **VALIDE** le devis de Mme DIXON Anne-Julie, entreprise « Au fil des Huiles » (entrepreneure en contrat CAPE au sein de la CAE Mosaique) pour un montant de 200.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 novembre 2022,

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

